CONFIDENTIELLE

Bâle, le 9 juillet 1962 No 151 D

Aux Directions des banques membres.

Critiques de l'étranger contre la banque suisse

Messieurs,

Comme vous avez pu le constater vous-mêmes, des propos critiques ont été formulés ces derniers temps, aux Etats-Unis comme en Europe, sur la Suisse en tant que centre financier international, et sur les milieux bancaires suisses. Il s'agit pour une bonne part d'articles polémiques, de déclarations de certains hommes politiques de la CEE et de paroles sévères prononcées dans les délibérations du Conseil de l'Europe, dans lesquels notre pays est présenté, par déformation tendancieuse ou par simple ignorance des faits, comme un refuge international pour les capitaux en fuite et pour l'évasion fiscale. Ces critiques comprennent aussi bien des affirmations du message du Président Kennedy sur les impôts, que des demandes de revision des conventions en vue d'éviter les doubles impositions, présentées par quelques-uns des Etats ayant conclu de tels accords avec notre pays. Ce dernier danger a amené le Conseil fédéral à mettre sur pied un projet d'"Arrêté du Conseil fédéral concernant des mesures contre l'utilisation indue ou abusive des conventions internationales en vue d'éviter les doubles impositions"; cet arrêté est destiné à prévenir les critiques de l'étranger, et à assurer le maintien de nos conventions de double imposition. Malheureusement, pour des raisons qui nous sont incompréhensibles, le Conseil fédéral a, dans le même temps, compromis les résultats favorables que l'on pouvait attendre à l'étranger de ces mesures, en publiant son "Rapport sur la motion Eggenberger concernant une lutte plus efficace contre la fraude fiscale" du 25 mai 1962.

Même si ces critiques sont dues à une large méconnaissance de la législation et des conditions en Suisse et doivent être dès lors rejetées comme infondées, il est de l'intérêt de chaque banque et de chaque banquier de prendre toujours plus conscience de ses responsabilités. Il importe en particulier d'éviter que l'excellente réputation des banques suisses dans le monde subisse des atteintes, et qu'il se crée une opinion défavorable à notre profession au moment où vont s'engager les négociations sur l'intégration européenne. C'est pourquoi nous faisons appel à tous les membres de notre Association pour qu'ils s'abstiennent dans notre intérêt commun, de tout acte qui pourrait donner matière à des critiques contre la Suisse en tant que centre financier, et contre les établissements suisses de gérance de fortune; et cela dans l'ensemble de leur activité commerciale à l'étranger, dans leur



propagande en particulier, quand bien même ils y trouveraient un intérêt commercial immédiat. Nous voudrions vous inviter de manière pressante à éviter à l'avenir dans toute publicité, que soient vantés les avantages fiscaux que notre pays aurait à offrir, ou les qualités du secret bancaire suisse. Nous voudrions également vous prier de n'accorder aucun appui à des transactions bancaires, dont on doit supposer qu'elles pourraient, de n'importe quelle manière, conduire à des controverses polémiques.

Nous pensons pouvoir attendre de vous une stricte observation de ces principes dans l'intérêt général des établissements bancaires suisses, et nous vous en remercions.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

> ASSOCIATION SUISSE DES BANQUIERS Le Président: Le Secrétaire:

C. de Loës

M. Oetterli

P.S.- Cette circulaire n'est envoyée qu'en un exemplaire aux directions des sièges principaux.